

L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion (3)

Les étudiants étrangers

Extrait du mémoire présenté au CSE

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

À l'automne 2009, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a organisé une consultation sur "l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion" dans le cadre de l'élaboration de son Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) a déposé un mémoire présentant les besoins des clientèles particulières en émergence dans le réseau universitaire québécois comme révélateurs de l'hétérogénéité des populations étudiantes et de l'importance de poursuivre les efforts déjà entrepris pour assurer la réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants au Québec.

Dans les prochaines semaines, le CAPRES diffusera les analyses, observations et considérations des experts provenant des services aux étudiants des universités québécoises, présentées sous 4 thèmes: les étudiants en situation de handicap; les étudiants-parents; les étudiants étrangers et les étudiants autochtones.

1. Étudiants étrangers

Le phénomène des étudiants étrangers est en pleine croissance au Québec, particulièrement au niveau universitaire. En 2007, ils étaient 35 433 étudiants étrangers à fréquenter un établissement d'enseignement du Québec [1]. Au Canada, les étudiants étrangers se retrouvent majoritairement dans trois provinces : l'Ontario (28 386 étudiants, soit 35,1 % de l'ensemble canadien), le Québec (22 303 étudiants, soit 26,7 % de l'ensemble canadien) et la Colombie-Britannique (12 201, soit 15,1 % de l'ensemble canadien).

Dans le cadre de l'«Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers», la CRÉPUQ s'est engagée à soutenir les efforts du gouvernement afin de situer le Québec comme une destination d'études universitaires de haute qualité. Elle mène diverses actions de recrutement principalement en France, au Maghreb et au Brésil. Des moyens de recrutement virtuel sont utilisés un site Web www.universitesquebecoises.ca où notamment des blogueurs témoignent de leur expérience québécoise.

Des services d'appui leurs sont dédiés de développer des mesures de soutien para académiques comme éléments constitutifs de la réussite étudiante. Ainsi des ententes administratives, des mesures de soutien et des activités dédiées à ces clientèles spécifiques sont déployées dans la même perspective qui prévaut pour tous les étudiants qui fréquentent les universités. L'accueil est un des éléments qui entre dans la chaîne des actions à poser en regard de la présence des étudiants étrangers dans les établissements universitaires du Québec, soit recrutement – accueil – diplomation – aide à la rétention des étudiants étrangers comme professionnels et comme citoyens.

D'ailleurs, ces préoccupations de rétention des étudiants comme immigrants économiques suscitent l'attention autant des milieux postsecondaires que des instances gouvernementales vouées à attirer les nouveaux immigrants. Que cela soit à cause de son potentiel au niveau du financement institutionnel ou de son potentiel de développement social et économique, ce groupe est d'une importance stratégique pour le Québec.

Cette section du mémoire fait état des obstacles auxquels les étudiants étrangers font face, obstacles qui peuvent limiter leur accès à l'éducation et à la réussite éducative. Certaines recommandations

seront également formulées dans l'intention, justement, de faciliter cet accès. D'après Citoyenneté et Immigration Canada (CIC, 2009), il y a plus de 178 000 étudiants étrangers au Canada dont 28 000 sont au Québec. De ces 28 000 étudiants ayant choisi d'étudier au Québec, 21 500 se sont établis à Montréal.

1.1 FACTEURS DE VULNERABILITE

Un des obstacles principaux auxquels ces étudiants étrangers font face est le **manque de ressources financières**. En effet, selon le BCEI (2009), 42 % des étudiants étrangers de niveau universitaire éprouvent des problèmes financiers et peinent à subvenir à leurs besoins personnels, tandis que 40 % d'entre eux ont de la difficulté à payer leurs frais de scolarité. Les étudiants en provenance d'Asie, d'Amérique centrale ou du Sud, ainsi que ceux des Caraïbes et de l'Europe non UE sont plus susceptibles que les étudiants d'autres régions du monde à rapporter avoir éprouvé certains problèmes ou un problème important à obtenir des fonds pour payer leurs frais de scolarité. Un étudiant étranger de niveau universitaire débourse environ 13 000 \$ en frais de scolarité par année et 900 \$ pour les manuels et le matériel didactique. En moyenne, les étudiants rapportent dépenser environ 2 000 \$ par mois.

Même si le MICC exige que le futur étudiant démontre qu'il a les ressources financières suffisantes pour couvrir les droits de scolarité, les frais de transport (aller-retour depuis le pays d'origine), d'installation pour la première année (500 \$) et les frais de subsistance pour toute la durée du séjour (c'est-à-dire 11 000 \$ pour un étudiant seul) (Web, MICC), il demeure que beaucoup d'entre eux expriment leurs préoccupations aux conseillers des Bureaux des étudiants étrangers. Cela peut s'expliquer par la situation financière précaire des parents, par la source des emprunts contractés, par l'état des relations entre les parents et l'étudiant ou par une série d'autres facteurs qui ne sont pas toujours sous le contrôle de l'étudiant.

Le problème financier n'existe pas seulement une fois que l'étudiant arrive au Canada; il pouvait aussi exister dans le pays d'origine. Selon l'enquête de 2009 du BCEI « au moins un étudiant sur trois rapporte que prouver au gouvernement canadien que j'aurais assez d'argent pour étudier au Canada a causé au moins un certain problème. » (BCEI, 2009, p.31). En effet, les ambassades canadiennes à l'étranger sont de plus en plus exigeantes en ce qui a trait aux règlements concernant les preuves de fonds.

En outre, s'ils demeurent au Québec plus longtemps que prévu, les étudiants seront obligés de solliciter de nouveaux fonds et de renouveler leurs documents d'immigration (CAQ, Permis d'étude et, dans certains cas, visa d'entrée). Pour ce faire, ils devront prouver au MICC et ensuite à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qu'ils ont les moyens de subvenir à leurs besoins. Le coût du renouvellement des permis n'est pas non plus sans causer de soucis aux étudiants. Un renouvellement de CAQ coûte 100 \$; celui du Permis d'études, 125 \$; sans compter le visa d'entrée qui est nécessaire pour les ressortissants de certains pays. Ces derniers, s'ils ont une famille, peuvent avoir à dépenser environ 3 000 \$ au cours de leurs études pour renouveler tous leurs documents officiels. La récente hausse des frais de scolarité dans les universités a également engendré des situations délicates, car le budget que plusieurs d'entre eux avaient établi avant leur départ ne correspondait plus à leurs nouveaux besoins.

Les problèmes liés à la maîtrise de la langue constituent un deuxième obstacle à la réussite éducative auquel nos étudiants étrangers doivent faire face. En effet, plusieurs étudiants étrangers qui souhaitent étudier dans une université québécoise n'ont pas le niveau de langue requis afin de suivre les programmes de leur choix et se retrouvent souvent dans des programmes de français ou d'anglais langue seconde. « Les étudiants d'Asie de l'Est sont [...] les plus susceptibles de rapporter des problèmes relatifs aux examens de compétences en français et en anglais. » (BCEI, 2009, p.32).

Même ceux qui atteignent le niveau requis pour être acceptés dans un programme universitaire de leur choix peuvent vivre des problèmes liés à la maîtrise de la langue, mais à un autre niveau. Ils réussissent à s'exprimer de façon assez limitée et éprouvent de la difficulté à communiquer avec leurs professeurs, leurs conseillers et leurs camarades de classe. La rédaction de travaux académiques, de mémoires, de thèses et même d'examens, devient un travail souvent éprouvant – autant pour le rédacteur que

pour celui qui le corrige. Les travaux en équipe peuvent également devenir un exercice présentant certains défis. Les étudiants étrangers ont quelques fois de la difficulté à trouver une équipe qui veuille bien les accueillir surtout quand la rédaction d'un travail écrit ou une présentation orale deviennent l'objet d'une note. De plus, ce n'est pas toujours facile pour les professeurs ou les employés des établissements postsecondaires de savoir comment communiquer avec les étudiants étrangers à cause du fossé culturel qui peut les séparer.

Un corollaire à cette situation de fait est le **phénomène de plagiat**, non pas qu'il soit endémique, mais les professionnels qui travaillent avec les étudiants étrangers sont à même de constater que les normes et les pratiques dans ce domaine peuvent varier d'un pays d'origine à l'autre et les étudiants étrangers sont quelques fois mal préparés à faire face à ces nouveaux standards; d'autant plus que leur maîtrise de la langue écrite, qu'elle soit française ou anglaise, n'est pas toujours tout à fait à la hauteur. D'où la nécessité de sensibiliser les nouveaux arrivants aux pratiques nord-américaines en matière de normes de rédaction.

Finalement, de cette difficulté de communication peuvent émerger des obstacles à l'intégration qui préfigurent souvent un échec académique. Que ce soit à cause du choc culturel ou du sentiment d'isolement, « la capacité des étudiants à réussir avec succès leur intégration à leur milieu d'accueil est en lien avec leurs chances de réussite académique. » (Pilote, 2004, p.5) Il est essentiel pour les étudiants étrangers d'être soutenus dès le début de leur cheminement académique. Comme pour les étudiants autochtones, il est important pour eux de se sentir inclus et de faire fi des stéréotypes et des préjugés auxquels ils sont quelquefois confrontés (Ibid., p.8). Ce sont tous des facteurs qui bloquent l'accès à la réussite éducative.

1.2 ZONES DE VULNERABILITE

L'admission à l'université représente une étape importante pour l'étudiant et pour l'institution. Dans le cas des étudiants étrangers, le caractère névralgique du **processus d'admission** est accentué par la difficulté à bien évaluer les candidatures afin de s'assurer que le candidat répond non seulement aux exigences de base, administratives et autres, mais que son dossier académique antérieur offre une garantie suffisante de persévérance et de réussite une fois qu'il a été admis. Les universités sont pleinement conscientes de cette difficulté. Les registraires, à titre de responsables de l'admission et de la sanction des études, font des efforts particuliers pour se doter d'outils et de barèmes pour établir la valeur du diplôme obtenu à l'étranger et s'assurer de la comparabilité entre les résultats obtenus par le candidat dans son pays d'origine et les systèmes de notation utilisés au Québec. Ces efforts doivent être encouragés de même que les partenariats entre les universités et les ministères et organismes qui détiennent une expertise dans le domaine de l'évaluation des diplômes étrangers, que ce soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, celui de l'Immigration et des Communautés culturelles ou tout autre organisme qui offre un service de ce genre.

Si le **manque de ressources financières** est un facteur de vulnérabilité des étudiants étrangers, il est également une des principales zones de vulnérabilité. En effet, le manque d'aide financière ciblant ce groupe d'étudiants est souvent un problème cité par les étudiants. Les établissements d'enseignement postsecondaires au Canada et au Québec offrent des programmes de bourses, mais ces programmes ne sont généralement pas offerts aux étudiants étrangers. Et s'ils le sont, ils le sont en nombre restreint. Ces programmes, et l'on comprendra pourquoi, visent davantage les étudiants canadiens et les résidents permanents. Les étudiants étrangers ne sont également pas éligibles aux programmes de prêts et bourses des gouvernements provinciaux et canadiens. Cela étant dit, et l'on s'en félicitera, le gouvernement du Québec met à la disposition d'une cinquantaine de pays et d'organisations internationales près de 1 500 bourses d'exemptions qui permettent aux récipiendaires de payer leurs frais de scolarité au tarif que paient les étudiants québécois.

Deuxièmement, le **manque d'espace en résidences** pour les étudiants étrangers est un problème bien connu au Québec; ce déficit est pourtant variable d'une institution postsecondaire à l'autre. Les étudiants qui ne sont pas acceptés en résidence doivent donc se trouver un logement ou un appartement hors campus; ce qui n'est pas toujours chose facile. Dans quel quartier s'établir? Quel devrait être le budget alloué au loyer? Comment faire pour trouver un colocataire? Non seulement auront-ils à vivre un fossé culturel avec les autres étudiants mais peut-être aussi avec leur colocataire.

Sans parler des propriétaires qui ne veulent pas louer aux étudiants ou aux étrangers! Alors, être un étudiant étranger peut représenter un double défi pour l'étudiant-locataire. Ce stress s'ajoute au stress de l'intégration, du manque de ressources financières, et à l'inquiétude de pouvoir négocier ce virage personnel important.

Le processus de renouvellement des documents d'immigration en cours d'études constitue une autre zone de vulnérabilité qui peut compliquer la vie d'un étudiant vivant déjà un stress lié aux problèmes financiers. Le processus est non seulement assez coûteux, mais la préparation de tous les documents requis pour le renouvellement est perçue comme étant laborieuse (BCEI, 2009, p.40).

Nous devons cependant signaler que les récents efforts du MICC en ce sens ont porté fruit et que le nouveau système de demande de CAQ en ligne fonctionne très bien et reçoit l'aval à la fois des BEI et des étudiants puisque ceux-ci ont accès très rapidement à l'information.

Cependant, l'émission d'un nouveau Permis d'études peut prendre plusieurs semaines. Au Québec, les étudiants doivent payer deux documents d'immigration (CAQ et Permis d'études) et non un seul comme le font leurs collègues à travers le Canada (Permis d'études). Le processus de renouvellement n'est pas toujours facile pour ceux qui ont dépassé la date limite pour renouveler leurs documents.

On peut se demander pourquoi le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) requiert, depuis 2006, que le Permis d'études soit inclus dans les documents faisant l'objet de sa vérification annuelle quand, dans le reste du Canada, les universités n'ont pas à contrôler ce document. Les conséquences de cette mesure obligent les universités québécoises à « désinscrire » des étudiants qui sont en attente d'un rétablissement de statut c'est-à-dire, une prolongation du Permis d'études.

Par ailleurs, on note une zone de vulnérabilité dans les établissements universitaires constituée par les nouveaux arrivants qui sont déjà **résidents permanents**, recrutés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) comme travailleurs, mais qui misent sur les établissements universitaires pour les intégrer à la société. Cette population en croissance qui sollicite les services aux étudiants, l'aide financière et n'accède pas au diplôme dans des proportions acceptables.

2. PISTES D'ACTION

Comment agir en priorité? Nous élaborerons ici quelques pistes à explorer découlant des facteurs et des zones de vulnérabilité mentionnés plus haut :

Mesures gouvernementales de soutien

- Offrir de **l'aide financière supplémentaire** pourrait s'avérer utile pour attirer les étudiants étrangers, mais cette mesure peut s'avérer difficile à réaliser dans les circonstances actuelles. Cela étant dit, compte tenu de la situation financière que peuvent vivre certains de ces étudiants et dans le but de les aider à payer leurs frais de scolarité, certains établissements ont instauré un nombre limité de bourses pouvant aller de 500 \$ à 1 500 \$. Ces étudiants doivent cependant répondre aux critères d'éligibilité tels qu'être aux études à temps plein. Il y aurait peut-être lieu d'examiner ces programmes dans leur ensemble.
- Afin de favoriser les conditions de recrutement et de faciliter la planification financière des étudiants étrangers qui envisagent d'étudier au Québec, il est souhaitable, comme le proposait le CCAFÉ dans son avis de 2008 (point 3.1, p. 19), que les modifications aux frais d'admission soient annoncées à l'avance et donc prévisibles.
- Une autre solution consisterait à fixer les frais de scolarité pour trois ans selon une « clause de type grand-père ». Ainsi, les nouveaux frais de scolarité ne s'appliqueraient qu'à la nouvelle cohorte qui en serait informée avant leur arrivée.
- Le programme d'accès aux bourses d'exemption, quoique bien vu dans son ensemble, mériterait d'être examiné de nouveau afin de revoir le mode d'attribution des bourses et de resserrer les critères de sélection, et ce, afin de cibler les étudiants qui sont dans le besoin. Il serait peut-être souhaitable que les universités puissent se charger de la gestion de ces bourses d'exemption.

- Évaluer la possibilité de retenir 1 % des frais de scolarité des étudiants étrangers et dédier les montants ainsi recueillis pour des bourses de dépannage tel que le fait UBC.
- Évaluer la possibilité que le MICC émette des CAQ sans niveau d'études comme c'est le cas pour les Permis d'études. Cette mesure faciliterait les choses quand les étudiants passent à un autre niveau d'études et ferait en sorte qu'ils n'aient pas à payer une autre fois pour changer le niveau de leur permis.

Mesures institutionnelles de soutien

Résidences

- Aménager la gestion des ressources d'hébergement (places existantes, nouvelles places, hébergement hors campus, etc.) afin de faciliter l'acclimatation des étudiants tous cycles confondus, notamment par le regroupement des informations sur un portail.

Couverture médicale

- Harmoniser la couverture médicale d'une institution universitaire à l'autre. Cette couverture médicale devrait cependant faire l'unanimité des institutions postsecondaires.
- Établir un meilleur système de contrôle de la couverture médicale des familles. En effet, même si le « ...Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers exige des étudiants étrangers [...] qu'ils disposent d'une assurance maladie et hospitalisation pour eux-mêmes et les membres de leur famille qui les accompagnent... » (MELS, Guide des procédures d'immigration, p, 21), le fait est que les BEI remarquent qu'actuellement certaines des familles qui accompagnent les étudiants ne sont malheureusement pas couvertes. Cette situation est préoccupante selon nous.

Mesures académiques

- Incorporer des cours de langue et de rédaction dans le cursus et voir comment ces cours pourraient s'intégrer harmonieusement dans le parcours académique de l'étudiant.

Développement professionnel des enseignants

- Sensibiliser le personnel enseignant et de soutien des institutions postsecondaires en leur offrant une session d'information sur les différences culturelles.

Valorisation des services aux étudiants

Insertion professionnelle

- Développer des programmes d'accueil et d'intégration plus spécifiques et s'assurer qu'ils soient obligatoires, en particulier pour les étudiants admis dans les programmes réguliers.
- Favoriser l'accès au marché du travail en sol québécois pour ceux qui le souhaitent. Les Services de placement des institutions postsecondaires devraient travailler étroitement avec les BEI et les autres partenaires comme la Conférence régionale des élus de Montréal (CRE).

En conclusion, l'intégration des étudiants étrangers revêt une importance stratégique pour le Québec. Par exemple, depuis deux ans, les institutions postsecondaires peuvent se féliciter de leur collaboration avec la CRE et la CREPUQ afin de mettre sur pied un programme d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. À ce groupe, s'ajoute le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM). L'édition 2009 a également bénéficié d'une première participation de Cégep international et de l'Agence des services frontaliers (CREPUQ, 2009). Il est permis d'espérer que ce projet continue de prendre de l'ampleur.

Le MICC et la CRE ont également démarré un projet de collaboration visant l'intégration d'étudiants étrangers au marché du travail québécois en espérant pouvoir les retenir après la fin de leurs études. Les domaines des technologies de l'information et des sciences ont été retenus pour ce projet-pilote.

Ces immigrants potentiels revêtent un intérêt particulier pour le Québec d'autant plus qu'ils sont formés chez nous dans des domaines ciblés.

Quant à elle, la Régie de l'assurance-maladie a mis sur pied un programme-pilote visant à accélérer la remise de carte d'assurance-maladie aux étudiants détenant la citoyenneté française (entre le 17 août et le 30 septembre 2009). L'expérience s'est avérée concluante et sera, nous l'espérons, renouvelée.

Si les diverses institutions postsecondaires ont développé avec le temps des relations plus ou moins formelles avec les divers bureaux gouvernementaux, nous croyons qu'il serait important pour le cheminement de l'étudiant étranger que ces relations deviennent formelles et que la communication vise principalement la résolution de situations particulières. Qu'il s'agisse des bureaux du MICC, de CIC ou bien de la Régie de l'assurance maladie du Québec, les institutions postsecondaires devraient pouvoir travailler avec leurs partenaires gouvernementaux tout en ayant l'intérêt de l'étudiant à cœur. Plusieurs établissements d'enseignement au Québec ont déjà un bon rapport avec les bureaux du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de la Régie de l'assurance maladie du Québec et continueront à développer ces partenariats. Il est cependant plus difficile de créer des liens formels avec le CIC. Il faudrait donc tenter d'ouvrir les canaux de communication et mettre l'accent sur un service personnalisé. En fait, les institutions postsecondaires verraient d'un bon œil qu'on assigne du personnel attiré au service du personnel des BEI afin de faciliter la résolution de problèmes.

Juin 2010